

Modification du
Permis d'organisation FFSA N° C66 du 10/03/2020**Art. 1 - Organisation****1-2. Calendrier 2020**

V 6 Mars Essais présaison	MAGNY-COURS
V 31 Juillet - S 1 ^{er} - D 2 Août	ALBI
V 28 - S 29 - D 30 Août	LE VIGEANT
V 25 - S 26 - D 27 Septembre	NOGARO
V 9 - S 10 - D 11 Octobre	LEDENON
V 23 - S 24 - D 25 Octobre	MAGNY-COURS
V 13 - S 14 - D 15 Novembre	LE MANS

La FFSA et les Organisateurs du Trophée TOURISME ENDURANCE (TTE) se réservent le droit de modifier le calendrier.

Art. 6 - Vérifications Administratives et Techniques - Passeport et Fiche d'homologation**6-1. Vérifications Administratives****6-1/1. Chaque pilote devra :**

- Se présenter aux heures et lieux prévus indiqués sur la note d'information propre à l'épreuve
- ~~Repartir (lui-même ou son Team manager) avec la copie de son engagement tamponnée "Vérification Technique" pour transmission au CT chargé du contrôle du véhicule, à l'heure maximale indiquée sur celle-ci (1H après son passage aux Vérifications Administratives)~~

Le NON-RESPECT Art. 6-1/1 : Annulation du meilleur temps de qualification

6-2. Vérifications Techniques**6-2/1. Chaque concurrent devra :**

- Présenter son véhicule à la structure technique selon les horaires indiqués ~~sur sa fiche "Vérif. Admin." qui lui a été remise~~
- Être muni de son ~~fiche "Vérif. Administrative" validée, du~~ Passeport technique et de la Fiche d'homologation du véhicule engagé
- ~~Sa Fiche "Vérif. Administrative" sera directement transmise aux CT.~~

Art. 9 - Déroulement de l'épreuve**9-6. Opération Safety Car (SC)****9-6/4. Fin de la procédure**

- ~~9-6/4.4 : L'accès à la pitlane restera interdite pendant le tour de relance.~~
- Le NON-RESPECT Art. 9-6/4.4 : Sans intervention STOP&GO 30 secondes.*
- Le NON-RESPECT Art. 9-6/4.4 : Avec intervention STOP&GO 1 minute.*

9-7. Arrêt de la course au drapeau ROUGE**9-7/6. Opération Safety Car (SC)**

Si la course ne peut pas reprendre, les résultats seront ceux obtenus à l'issue ~~de l'avant dernier~~ du dernier tour précédant la ~~présentation du Drapeau rouge au cours duquel le signal de suspension aura été donné.~~

Art. 14 - Classement et Podiums**14-1. Classements**

- ~~Pour être classé, il est obligatoire d'avoir franchi le drapeau à damier~~
- ~~Pour chaque équipage engagé lors d'une manifestation, chacun des PILOTES marquera le même nombre de points à l'issue des Course 1, 2, 3, 4~~
- ~~Tout pilote qui prend le départ sera classé (même sans franchir le drapeau à damier)~~
- Un classement sera établi pour les Trophées 1300 MITJET & MITJET EVO selon le tableau.

Jean-Jacques HENGEL
Le 25/07/2020

